



## ***Recueil des Actes Administratifs***

***JUIN 2019***

Délibération n° 2019-0406-DEL01 : Ecole, préparation de la rentrée 2019-2020 : délibération pour les tarifs, le règlement de fonctionnement des services périscolaires et pour la participation communale

Délibération n° 2019-0406-DEL02 : Délibération pour la participation financière au voyage de la commission d'action sociale à Amiens qui aura lieu le 7 juin 2019

Délibération n° 2019-0406-DEL03 : Délibération pour la participation financière au voyage à PARIS (visite de l'Assemblée Nationale) du 11 juillet 2019

Délibération n° 2019-0406-DEL04 : Marché public pour la réfection du muret du cimetière : délibération pour le choix de l'entreprise

Délibération n° 2019-0406-DEL05 : Travaux du Pont du Chemin de la Blanchisserie : délibération pour le choix de l'entreprise et la demande de subvention au SMBVT



DEPARTEMENT DU CALVADOS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUIN 2019

Objet : **Ecole, préparation de la rentrée 2019-2020 : délibération pour les tarifs, le règlement de fonctionnement des services périscolaires et pour la participation communale**

Nombre de conseillers en exercice	13
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	1

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN.

Étaient présents : Monsieur LENAIN, Madame BAUDET et Madame LEVILAIN, Adjointes  
Mesdames GUERRY et HAMEL, Messieurs, MOLLET, POTIER POTTIER et ROELENS.

Absent excusé : Messieurs BERTRAND (pouvoir donné) et FRANCOIS

Absent : Monsieur VERRIER

Secrétaire de séance : Martial MOLLET

Date de la convocation : mercredi 29 mai 2019

Les membres de la commission école proposent de ne pas apporter de modifications aux tarifs appliqués l'an passé.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2019-2020.

### Tarifs de la cantine

	2019-2020
Repas enfant de la commune	4,40
Repas enfant hors commune	5,00
Repas adulte	6,00

### Tarifs de la garderie

#### Garderie occasionnelle

	2019-2020
Matin (Commune)	5,00
Soir (Commune)	5,00

	2019-2020
Matin (Hors commune)	6,00
Soir (Hors commune)	6,00

**Garderie régulière**

	2019-2020
Matin (Commune)	18,00
Soir (Commune)	18,00

	2019-2020
Matin (Hors commune)	22,00
Soir (Hors commune)	22,00

La facturation sera, dans tous les cas, plafonnée à 36,00 € par enfant de la commune.

La facturation sera, dans tous les cas, plafonnée à 44,00 € par enfant de la commune.

L'application d'une remise de 20 % sur le tarif de la garderie pour les familles concernées par plusieurs enfants inscrits à l'école de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.

**Règlement de fonctionnement des services périscolaires**

Le règlement de fonctionnement annexé à la délibération est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

**Contribution des communes pour les enfants domiciliés hors de la commune**

La contribution financière aux frais de fonctionnement qui sera demandée aux communes a été validée par le conseil municipal.

	2019-2020
Contribution	850,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20190604-2019-0406-DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019

Notification : 17/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE  
Le 4 juin 2019

Pour expédition conforme,

LE MAIRE  
*Evelyne Girardin*  
Evelyne GIRARDIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUIN 2019

Objet : **Délibération pour la participation financière au voyage de la commission d'action sociale à Amiens qui aura lieu le 7 juin 2019**

Nombre de conseillers en exercice	13
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	1

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN.

Etaient présents : Monsieur LENAIN, Madame BAUDET et Madame LEVILAIN, Adjoint  
Mesdames GUERRY et HAMEL, Messieurs, MOLLET, POTIER POTIER et ROELENS.

Absent excusé : Messieurs BERTRAND (pouvoir donné) et FRANCOIS

Absent : Monsieur VERRIER

Secrétaire de séance : Martial MOLLET

Date de la convocation : mercredi 29 mai 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération précisant les tarifs appliqués pour l'organisation du voyage à AMIENS qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
( 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

**VALIDE** les tarifs suivants :

- 80,00 € pour les personnes domiciliées sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
- 101,00 € pour les personnes hors commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20190604-2019-0406-DELO2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019  
Notification : 17/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE  
Le 4 juin 2019

Pour expédition conforme,

LE MAIRE  
*Evelyne Girardin*  
Evelyne GIRARDIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUIN 2019

Objet : **Délibération pour la participation financière au voyage à PARIS (visite de l'Assemblée Nationale) du jeudi 11 juillet 2019**

Nombre de conseillers en exercice	13
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	1

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN.

Étaient présents : Monsieur LENAIN, Madame BAUDET et Madame LEVILAIN, Adjoint  
Mesdames GUERRY et HAMEL, Messieurs, MOLLET, POTIER POTTIER et ROELENS.

Absent excusé : Messieurs BERTRAND (pouvoir donné) et FRANCOIS

Absent : Monsieur VERRIER

Secrétaire de séance : Martial MOLLET

Date de la convocation : mercredi 29 mai 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération précisant les tarifs appliqués pour l'organisation du voyage à PARIS avec visite de l'Assemblée Nationale qui aura lieu le jeudi 11 juillet 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
( 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

**VALIDE** les tarifs suivants :

- 30,00 € par participant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20190604-2019-0406-DEL03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019  
Notification : 17/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE  
Le 4 juin 2019

Pour expédition conforme,  
LE MAIRE,

Evelyne GIRARDIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUIN 2019

Objet : **Marché public pour la réfection du muret du cimetière : délibération pour le choix de l'entreprise**

Nombre de conseillers en exercice	13
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	1

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN.

Étaient présents : Monsieur LENAIN, Madame BAUDET et Madame LEVILAIN, Adjoint  
Mesdames GUERRY et HAMEL, Messieurs, MOLLET, POTIER POTTIER et ROELENS.

Absent excusé : Messieurs BERTRAND (pouvoir donné) et FRANCOIS

Absent : Monsieur VERRIER

Secrétaire de séance : Martial MOLLET

Date de la convocation : mercredi 29 mai 2019

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la réfection du muret du cimetière a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 13 mai 2019 pour une remise des offres fixée au 29 mai 2019 à 12H00. La consultation comprenait un lot unique. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 4 juin 2019 à 16H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Les entreprises ayant soumis une offre sont

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Restauration Travaux Normandie	36 173,00	43 407,60
Société SEEL LAUGEOIS	39 793,30	47 751,96

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission d'appels d'offres propose de retenir la prestation suivante :

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Restauration Travaux Normandie	36 173,00	43 407,60

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
( 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION)

**RETIENT** l'entreprise RESTAURATION TRAVAUX NORMANDIE pour la réalisation des travaux de réfection du muret du cimetière.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE  
Le 4 juin 2019

Pour expédition conforme,  
LE MAIRE,

Evelyne GIRARDIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20190604-2019-0406-DEL04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019  
Notification : 17/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation





DEPARTEMENT DU CALVADOS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 4 JUIN 2019**

Objet : **Travaux du Pont du Chemin de la Blanchisserie :  
délibération pour le choix de l'entreprise et la demande de  
subvention au SMBVT**

Nombre de conseillers en exercice	13
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	1

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN.

Etaient présents : Monsieur LENAIN, Madame BAUDET et Madame LEVILAIN, Adjoint  
Mesdames GUERRY et HAMEL, Messieurs, MOLLET, POTIER POTIER et  
ROELENS.

Absent excusé : Messieurs BERTRAND (pouvoir donné) et FRANCOIS

Absent : Monsieur VERRIER

Secrétaire de séance : Martial MOLLET

Date de la convocation : mercredi 29 mai 2019

Madame le Maire rappelle que l'estimation faite du coût des travaux de réfection du pont du chemin de la Blanchisserie est inférieure à 25.000 € et de ce fait que le lancement d'un marché public n'est pas obligatoire.

Trois entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir un devis.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les 3 chiffrages :

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
BEHIER Baptiste (Entreprise indépendante, donc non soumis à TVA)	15 830,00	
Les charpentiers du Pays d'Auge	13 318,49	15 982,19
ESPACE Basse-Normandie	7 580,00	9 096,00

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SMBVT (Syndicat Mixte Bassin Versant de la Touques) peut subventionner ce type de travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
( 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

**RETIENT** l'entreprise LES CHARPENTIERIS DU PAYS D'AUGE pour la réalisation des travaux de réfection du pont du chemin de la Blanchisserie.

**AUTORISE** Madame Le Maire à formuler auprès du Président du SMBVT une demande de subvention.

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE  
Le 4 juin 2019

Pour expédition conforme,  
LE MAIRE

Evelyne GIRARDIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20190604-2019-0406-DEL05-1 E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019  
Notification : 17/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

